

Devenez propriétaire d'un bois

Et si devenir propriétaire d'une forêt, dans le Cantal, devenait possible...

C'est ce qu'a évoqué Isabelle Gibert-Pacault, responsable départementale du Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF), lors de la promenade pédagogique organisée dans le cadre de la Journée internationale des forêts.

Un projet participatif

« Les Aurillacois qui souhaiteraient s'engager davan-

tage vis-à-vis de cette thématique forestière pourraient devenir propriétaires collectifs, et ce, dans le cadre d'un projet participatif. »

L'idée originale, lancée, entre autres, par le maire d'Aurillac, Pierre Mathonier, n'est encore qu'à l'état d'ébauche.

Apport financier

« Chaque participant, avec un petit apport financier, deviendrait ainsi porteur de part, et donc participerait

au capital. » Les revenus de l'exploitation seraient ensuite réinvestis dans le fonctionnement de la gestion forestière.

Reste maintenant à trouver une propriété forestière à acheter. Et qui dit groupement forestier dit statut...

Les personnes intéressées par ce projet participatif peuvent d'ores et déjà se renseigner auprès du CRPF au 04.71.63.40.56.

V.I.



Comment sont gérées les forêts du Cantal ?

La Journée internationale des forêts est l'occasion de célébrer la forêt et le bois, ressource essentielle pour le développement durable. Explications avec le propriétaire d'un bois à Arpajon-sur-Cère, et des professionnels de la gestion forestière dans le Cantal.

Couper des arbres, c'est détruire la forêt : faux ! On n'a pas le droit de se promener dans une forêt privée : faux ! La forêt française est surexploitée : faux ! Trop d'idées reçues sont, encore aujourd'hui, répandues à propos de la forêt et du bois.

Rétablir certaines vérités

C'est justement pour rétablir certaines vérités que le public aurillacois était invité, le mercredi 20 mars, à participer à une promenade pédagogique, au cœur de la propriété forestière de 27 hectares de Nicole et de Philippe Berger, située au lieu-dit Les Garoustes Hautes, sur la commune d'Arpajon-sur-Cère.

Une initiative organisée dans le cadre de la Journée internationale des forêts, par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Energie 15, la société Aurillac Chaleur Bois (ACB) et la Ville d'Aurillac.

« Cette visite est plus particulièrement destinée aux futurs abonnés au réseau de chaleur bois prévu sur la commune d'Aurillac (NDLR : qui sera opérationnel l'année prochaine) », précise Annick Fabbri, directrice de l'association Energie 15.

Suite à un héritage

L'objectif était de présenter les principes de la gestion forestière et du cheminement du bois, de la forêt et ses multiples utilisations.

80% des forêts françaises appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont 23 000 dans le département du Cantal. Et le taux de boisement s'élève à 27 %, soit 150 000 hectares. « Trois fois sur quatre, on devient propriétaire par héritage », indique Isabelle Gibert-Pacault, responsable départementale du CRPF.

C'est le cas pour Nicole Berger, qui a hérité de son bois en 1998. « Le propriétaire forestier



Isabelle Gibert-Pacault, responsable départementale du Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

ne fait pas ce qu'il veut chez lui. Il est soumis à une réglementation forestière. Il doit notamment présenter au CRPF un plan simple de gestion (coupe et travaux) pour les dix à vingt années qui viennent. »

Gestion durable

Les Berger ont fait le choix de gérer eux-mêmes leur forêt. A la tête de quinze hectares de feuillus (notamment du chêne sessile), dix hectares de sapins

et deux hectares de plantations, Philippe Berger a participé à plusieurs formations pour apprendre à gérer une forêt, proposées par l'antenne départementale du CRPF.

« J'ai tout appris grâce au CRPF »

« Je ne suis pas issu du milieu rural. J'ai tout appris grâce à eux. J'ai opté pour une gestion durable. Il y a deux ans, lorsqu'il a fallu

élaborer un deuxième plan simple de gestion, c'est moi qui l'ai réalisé. » Lorsque l'occasion se présente, il vend du bois de chauffage, du bois énergie, et, lorsque les arbres arriveront à maturité, il pourra vendre quelques grumes destinées à la menuiserie.

Mauvais souvenir de la tempête de 1999

« Des modifications peuvent être toutefois accor-

dées lorsque des aléas climatiques et sanitaires (tempête, insectes...) mettent à terre des décennies de production », a précisé Isabelle Gibert-Pacault.

C'est le cas pour Nicole et Philippe Berger, qui ont subi les violentes tempêtes de l'hiver 1999. Leur choix s'est porté le mélèze. Mais lorsqu'un coup de vent fait des dégâts, c'est aussi parfois l'occasion d'anticiper des renouvellements.

Maxime Bonhomme, responsable de la scierie du même nom, à Arpajon-sur-Cère (scierie traditionnelle qui compte aujourd'hui quatre générations de professionnels du bois) a lui aussi profité de l'occasion pour tordre le cou à quelques-unes de ces idées reçues. « On pense à tort que le chêne a une valeur inabordable. Mais c'est faux ! Plus le bois est traité, plus il coûtera cher. »

Valérie Izquierdo